PAS
PORTS DE STRASBOURG

Strasbourg, le 14/09/2026

AVIS D'ATTRIBUTION
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE
N°7018

Le Port autonome de Strasbourg et la société ARMBRUSTER GRANDES CULTURES, société par actions simplifiée au capital de 2 000 000,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Colmar sous le n° B 916 020 167 et dont le siège social est situé 68 rue de Logelbach à 68000 Colmar, ont conclu le 04/09/2026 une convention d'occupation précaire portant mise à disposition d'une surface d'entrepôts de 3 400,69 m² ainsi que d'un terrain constituant une voie d'accès d'une superficie de 3 666 m² situés 10 rue de Saint-Nazaire à Strasbourg dédiés à l'exercice d'une activité de stockage de maïs pour une durée de cinq mois, à compter du 1er septembre 2026, soit jusqu'au 31 janvier 2027.

Au regard de la durée du titre d'occupation accordé pour une période inférieure à un an, le Port autonome est exempté de la mise en œuvre d'une procédure de publicité préalable à la délivrance d'un titre conformément à l'article L 2122-1-1-alinéa 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, dont l'application est étendue au terrain du domaine privé du Port autonome par délibération du Conseil d'administration.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :
Direction de la Valorisation
Tél : 03.88.21.78.01
e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.